

20 FÉVRIER 2018
STAGE SYNDICAL*
(ESPE de Sélestat/9h-17h)

EVALUATION ET MANAGEMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE :

Quelles résistances ? Quelles alternatives ?

Evaluation par compétences des profs et des élèves, LSUN, PPCR et rendez-vous carrière, nouveau management... face à *l'évaluationnisme*, il est temps de chercher des alternatives !

*inscription obligatoire auprès de la hiérarchie avant le 20 janvier (suivre le modèle de lettre : <http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>) puis nous prévenir pour l'organisation. Le congé de formation est un droit ! Chaque agent, titulaire ou non, de la fonction publique dispose de 12 jours de formation à utiliser sans modération !

SUD Education Alsace c/o Solidaires Alsace
Maison des Syndicats
1 rue Sédillot
67000 Strasbourg
sudeducalsace@gmail.com
<http://sudeducalsace.info>

éducation
SUD ALSACE
Solidaires
STAGES, FORMATIONS...

Compétences, évaluation, management... mise au pas

Depuis une trentaine d'années sous l'impulsion de l'OCDE et UE, les modalités d'évaluation des enseignant.e.s et des élèves ont considérablement évolué avec l'introduction des *New Public management* dont l'objectif est de piloter la fonction publique et plus précisément le système éducatif en imposant une culture managériale, autrement dit une culture du résultat qui soit mesurable.

L'introduction de la logique de compétences puis du socle commun de culture et de compétences et aujourd'hui du LSUN ont transformé les pratiques pédagogiques dans le sens d'une mesurabilité des compétences « acquises » ou non par les élèves dans une logique utilitariste et surtout d'un contrôle social accru de ces derniers au profit des entreprises, rendant les élèves « employables » ou non à l'issue de leur scolarité.

Les enseignant.e.s quant à eux n'échappent pas à ce contrôle. Depuis la mastérisation des concours en 2010, la logique de compétences s'est introduite dans l'évaluation des stagiaires au sein des ESPE (ex- IUFM) normalisant par la même occasion son utilisation en classe. L'intrusion du numérique qui alourdit les tâches administratives, les inspections sanctions, le pilotage par les programmes scolaires et aujourd'hui le PPCR et « rendez-vous carrière » instaurent une surveillance accrue des enseignants par l'évaluation et renforcent les pouvoirs des chef.fe.s d'établissement et des inspecteurs.trices.

Plus que jamais aujourd'hui, la logique de compétences et son corolaire, l'évaluation, sont au cœur des évolutions du système éducatif de la maternelle à l'université, sans pour autant réduire les inégalités scolaires (bien au contraire) et fait peser des risques importants sur le système éducatif.

Pour Sud Éducation Alsace la seule finalité de l'éducation est l'émancipation individuelle et collective des élèves et des agents. Alors, quelles résistances et quelles alternatives ?

Programme du stage

- Évaluation par compétences des personnels et des élèves : avec l'apparition de ce type d'évaluation pour les enseignant.es dans le cadre du PPCR, il est très révélateur de revenir sur l'expérience de l'évaluation (par compétences) des stagiaires ESPE depuis plusieurs années et sur l'historique de ce type d'évaluation, ainsi que son impact sur la pédagogie.
- Livret Scolaire Unique Numérique : ce livret destiné à remplacer les bulletins pose de nombreux problèmes de confidentialité, collecte des données et de pédagogie.
- Les changements dans le management : PPCR (rendez-vous carrières, accompagnement, classes exceptionnelles...), nouveaux statuts des enseignant.es, renforcement du pouvoir des chefs, surveillance des personnels...

Pour participer au stage

Tu dois impérativement en informer ta hiérarchie (le recteur par voie hiérarchique dans le second degré ou ton directeur des services via ton inspecteur dans le premier degré) en utilisant le modèle de lettre disponible ci-dessous et au plus tard un mois avant la date du stage (donc au plus tard le 20 janvier).

Il est également très important de nous prévenir de ta participation afin que nous puissions nous organiser au mieux.

Retrouve nos modèles de lettres ici :

<http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>)

Attention :

Toute absence de réponse de ta hiérarchie équivaut à un accord de celle-ci.

Le refus de t'octroyer une autorisation d'absence pour le stage doit être notifié au plus tard 15 jours avant la date du stage. Tout refus doit nous être signalé au plus vite.

Chaque agent dispose de 12 jours de formation syndicale par an. C'est un droit qui s'use que si on ne le prend pas. Le congé de formation est donc à utiliser sans modération.

Modèle de lettre pour le second degré :

(Prénom, Nom)	(Lieu et date)
(Grade et discipline)	
(Nom de l'établissement)	Mme la Rectrice s/c du chef d'établissement (Nom du chef Adresse de l'établissement)

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Je soussigné, (nom et prénom, statut et grade) au (nom de l'établissement) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation (intitulé du stage) qui se déroulera le (date) à (lieu du stage). Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

(Nom et signature de l'agent)

Modèle de lettre pour le premier degré :

(Prénom, Nom)	(Lieu et date)
(Grade et discipline)	
(Nom de l'école)	
(Adresse de l'école)	Madame/Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du département de [NOM DPT] s/c Madame/Monsieur [NOM IEN] (IEN)

Objet : demande de congé pour formation syndicale

Madame, Monsieur le directeur des services de l'éducation nationale

Je soussigné, (nom et prénom, statut et grade) au (nom de l'établissement) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation (intitulé du stage) qui se déroulera le (date) à (lieu du stage). Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

(Nom et signature de l'agent)